Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS RCA25 22006 et RCA25 22007

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, les règlements suivants :

RCA25 22006 : Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 851 517 du cadastre du Québec à des fins de garderie

RCA25 22007 : Règlement particulier d'occupation du domaine public pour l'installation d'enseignes signalétiques sur l'ancien site des Ateliers du CN par 7 À NOUS – Lots 5 722 703, 6 190 512 et 5 681 938 du cadastre du Québec

Ces règlements entrent en vigueur le 14 mars 2025 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante : https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 14 mars 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude